



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2014

PROCES-VERBAL SOMMAIRE

AFFICHE DU 16 AU 28 DECEMBRE 2014

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 décembre 2014, s'est réuni le **LUNDI 15 DECEMBRE 2014 à 20 H 00**, salle des délibérations, en Mairie des Sables d'Olonne.

*
* * *

- ADMINISTRATION GENERALE -

1 - PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU PORT DE PLAISANCE PORT OLONA II - APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE ET DE LA CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil Municipal approuve le projet de contrat de délégation de service public de la zone portuaire Port Olona II, en toutes ses dispositions, notamment tarifaires, et annexes, et le choix de la SAEMSO comme délégataire et autorise M. le Maire à signer la convention de délégation de service public ainsi que ses annexes avec ladite société, et à effectuer l'ensemble des actes nécessaires à leur entrée en vigueur.

2 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES OLONNES - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2013

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité de la Communauté de Communes des Olonnes pour l'année 2013.

3 - LOTS POUR LE CONCOURS DES ILLUMINATIONS DE NOËL

Le Conseil Municipal valide la liste des lots telle que proposée par le Conseil des Sages.

4 - CENTRE MEDICO-SOCIAL - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LE DEPARTEMENT DE LA VENDEE

Le Conseil Municipal décide de louer une partie de l'immeuble sis 10 rue des Religieuses au département de la Vendée et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante.

5 - DIRECTION DES MOYENS GENERAUX - REDEVANCES 2015 DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal approuve les différents montants de redevances pour l'occupation du domaine public, étalages, stationnement sur le domaine public, WC publics payants, aire d'accueil des gens du voyage, concessions de cimetière, délivrance de copies de la liste électorale.

- OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME -

6 - RAPPORT D'ACTIVITES DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME - ANNEE 2014

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu d'activités de l'Office de Tourisme pour l'année 2014.

7 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2015 DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif et le versement de la subvention de fonctionnement 2015 de l'Office Municipal de Tourisme.

8 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE ET L'OFFICE DE TOURISME 2015/2016

Le Conseil Municipal approuve la convention d'objectifs entre la Ville et l'Office de Tourisme pour les années 2015 à 2016 et autorise M. le Maire à signer cette convention.

9 - DEMANDE DE CLASSEMENT DE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE EN « COMMUNE TOURISTIQUE »

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à solliciter la dénomination de Commune Touristique auprès du Préfet selon la procédure prévue à l'article 1 du décret n° 2008-884 ainsi qu'à signer le dossier correspondant.

- EDUCATION - JEUNESSE -

10 - ENSEIGNEMENT - CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC LES ECOLES PRIVEES COMMUNALES

Le Conseil Municipal décide de fixer la participation de la Ville à 618,53 € par élève sablais d'élémentaire et à 1 406,90 € par élève sablais de maternelle pour l'année scolaire 2014/2015.

- ACTION SOCIALE -

11 - SUBVENTIONS SOCIALES

Le Conseil Municipal approuve le versement de subventions aux associations suivantes :

- ASSOCIATION " LES GENÊTS D'OR " 175,00 €
- LA BANQUE ALIMENTAIRE DE VENDEE 5 342,18 €
- LES RESTOS DU COEUR 8 451,20 €
- FONDS D'AIDE AUX JEUNES DE LA VENDEE 1 250,00 €

- ACTIVITES SPORTIVES -

12 - SUBVENTION OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

Le Conseil Municipal décide de verser à l'Office Municipal des Sports une subvention de 4 932,30 € répartie à hauteur de 4 500 € pour l'organisation des trophées et 432,30 € pour la location de salle.

13 - TARIFS SPORTS 2015

Le Conseil Municipal approuve les tarifs des prestations du service des sports et les tarifs d'utilisation des équipements sportifs pour l'année 2015.

- ACTIVITES NAUTIQUES - GESTION ET SECURITE DE LA PLAGE -

14 - INSTITUT SPORTS OCEAN - SUBVENTION VENDEE COEUR 2015 - ASSOCIATION REVES

Le Conseil Municipal approuve la convention et autorise M. le Maire à la signer.

**15 - INSTITUT SPORTS OCEAN - SUBVENTION ET CONVENTION DU TOUR DE FRANCE A LA VOILE
2015-2017-2019**

Le Conseil Municipal approuve la convention cadre établie entre la société AMAURY SPORT ORGANISATION, organisateur et la Ville des Sables d'Olonne, ainsi que le budget prévisionnel de l'événement à hauteur d'une participation financière de la Ville des Sables d'Olonne de 90 000 €.

16 - INSTITUT SPORTS OCEAN - TARIFS NAUTIQUES 2015

Le Conseil Municipal approuve les tarifs des prestations nautiques de l'Institut Sports Océan pour l'année 2015.

- ANIMATIONS - DEVELOPPEMENT CULTUREL -

17 - CROISEE CULTURELLE - TARIFS 2014/2015

Le Conseil Municipal approuve les tarifs de location 2014/2015 permettant la mise à disposition de la Croisée Culturelle de l'Abbaye-Sainte-Croix.

18 - TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES POUR 2015

Le Conseil Municipal approuve les tarifs des locations des salles pour l'année 2015.

19 - TARIFS DE PRÊT DE MATERIEL POUR 2015

Le Conseil Municipal approuve les tarifs de prêt de matériel pour l'année 2015.

20 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE ET LE GROUPEMENT DE COMMANDE « LA DEFERLANTE »

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat entre la Ville des Sables d'Olonne et le groupement de commandes, pour l'achat de prestations artistiques, culturelles et de communication « la Déferlante » et autorise M. le Maire ou son représentant, à signer cette convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

21 - ADHESION DE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE A L'ASSOCIATION MDAV

Le Conseil Municipal confirme l'adhésion de la ville à l'association MDAV et le règlement de 150 € pour la cotisation 2014.

22 - SUBVENTION AVVAS

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'octroi d'une subvention de 2 000 € par an sur trois années (soit 6 000 €).

- CADRE DE VIE - URBANISME - BATIMENTS ET DEVELOPPEMENT DURABLE - AFFAIRES FONCIERES -

23 - AFFAIRES FONCIERES - ACQUISITION D'UNE PARCELLE SITUÉE A LA RENAIE APPARTENANT AUX CONSORTS BAUD

Le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle cadastrée AC n° 25 au prix net vendeur de 3 465 €uros HT plus les frais de notaire et autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

24 - AFFAIRES FONCIERES - VENTE D'UNE PLACE DE PARKING SITUÉE DANS LA RESIDENCE «LES QUAIS DU STELLA» 8 QUAI ROUSSEAU-MECHIN ET RUE BELLE RUE AUX CONSORTS ROUAULT

Le Conseil Municipal décide de rapporter la délibération n° 30 du 22 septembre 2014, de vendre aux consorts ROUAULT le lot n° 1 (emplacement 2 Bas) situé dans le parking de la Résidence «Les Quais du Stella» au prix net vendeur de 18 000 € H.T. et autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié de vente à intervenir, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

25 - INSTAURATION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE POUR LES TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FAÇADE

Le Conseil Municipal décide d'instaurer une subvention communale pour le ravalement des façades, approuve le règlement et les secteurs d'intervention pour l'année 2015 et décide d'inscrire la somme de 100 000 € au budget primitif 2015.

26 - AIDES A L'HABITAT - ATTRIBUTION DES PRIMES VILLE - ANNEE 2014

Dans le cadre de la réhabilitation de l'habitat ancien, le Conseil Municipal décide d'attribuer diverses primes aux propriétaires occupants en fonction de la proposition du Pôle d'Aides à l'Habitat.

- VOIRIE - ASSAINISSEMENT -

27 - COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE - RAPPORT ANNUEL 2013/2014

Le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2013/2014 de la Commission Communale d'Accessibilité.

28 - ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHEMINEMENT ET LA FOURNITURE D'ELECTRICITE

Le Conseil Municipal décide de l'adhésion de la Ville des Sables d'Olonne au groupement de commande pour l'acheminement et la fourniture d'électricité pour une durée illimitée, autorise M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération, décide du remboursement des frais de gestion exposés par le coordonnateur conformément aux dispositions de la convention et imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant, s'engage à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents, s'engage à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget.

29 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCO - TRANSFERT DE COMPETENCE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve les transferts de compétences ainsi que la nouvelle rédaction des statuts, telle qu'elle résulterait du retrait des compétences facultatives de l'assainissement non collectif.

30 - AVENANT A LA CONVENTION POUR L'UTILISATION ET L'EXPLOITATION DU LOGICIEL DE GESTION DE L'URBANISME CARTADS CS

Le Conseil Municipal approuve l'avenant à la convention pour l'utilisation et l'exploitation du logiciel de gestion de l'urbanisme CARTADS CS avec le Syndicat Mixte du Canton des Sables d'Olonne et chacune des trois Communes membres de la CCO et autorise M. le Maire à le signer.

31 - PORT DE COMMERCE DE LA CABAUDE - TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT - AVENANT DE TRANSFERT (VILLE DES SABLES D'OLONNE / COMMUNAUTE DE COMMUNES DES OLONNES / CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE / CONSEIL GENERAL)

Le Conseil Municipal accepte l'avenant de transfert des travaux d'assainissement à la Communauté de Communes des Olonnes et autorise M. le Maire à le signer.

32 - MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE DE LA CABAUDE - AVENANT DE TRANSFERT (VILLE DES SABLES D'OLONNE / COMMUNAUTE DE COMMUNES DES OLONNES / STRAPO)

Le Conseil Municipal approuve l'avenant tripartite au marché passé avec la société STRAPO, lequel prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2015, et autorise M. le Maire à le signer.

33 - TRANSFERT ASSAINISSEMENT - MISE A DISPOSITION DE BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES

Le Conseil Municipal décide de mettre à disposition de la Communauté de Communes des Olonnes les biens meubles et immeubles nécessaires au transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes des Olonnes à compter du 1^{er} janvier 2015, et

autorise M. Maire ou son représentant à signer avec le président de la Communauté de Communes des Olonnes, le procès-verbal de mise à disposition de ces biens nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement.

34 - GROUPEMENT DE COMMANDE POUR DES TRAVAUX SUR LES RESEAUX D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES DE L'AGGLOMERATION DU PAYS DES OLONNES - SIGNATURE DU MARCHE

Le Conseil Municipal approuve le marché avec DLE COLAS STRAPO et autorise M. le Maire à signer ledit marché.

35 - TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLEINE ET ENTIERE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF DES EAUX USEES - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Le Conseil Municipal approuve le rapport final d'évaluation des charges transférées au titre de la compétence pleine et entière de la compétence assainissement collectif et non collectif des eaux usées et autorise M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

- RESSOURCES HUMAINES -

36 - TRANSFERT DU PERSONNEL ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve le transfert de 2 agents à la Communauté de Communes des Olonnes dans le cadre du transfert de la compétence assainissement, précise que les avantages acquis collectivement et individuellement concernant les rémunérations et les régimes indemnitaire seront maintenus conformément à l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984, approuve la mise à disposition des 2 agents n'exerçant pas en totalité leurs fonctions au sein du service transférés à raison de 40 % pour l'agent titulaire du grade de Technicien et de 10 % pour l'agent titulaire du grade de technicien principal de 1^{ère} classe, précise que la Communauté de Communes des Olonnes remboursera les salaires et charges des agents mis à disposition à la Ville des Sables d'Olonne au prorata du temps de mise à disposition, décide de donner pouvoir à M. le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

37 - COMPENSATION FINANCIERE LIEE AUX AUTORISATIONS D'ABSENCE DES ELUS MUNICIPAUX SALARIES

Le Conseil Municipal autorise la prise en charge de cette compensation de pertes de revenus subies par les élus ne bénéficiant pas d'indemnité de fonction, selon les conditions législatives et réglementaires en vigueur, sous réserve de fourniture d'un justificatif de la perte de revenus par les élus concernés.

38 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal adopte la modification du tableau des effectifs.

39 - PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE - CHEQUES CADEAUX OU BONS D'ACHAT POUR NOËL

Le Conseil Municipal décide d'octroyer des chèques cadeaux ou bons d'achat aux agents stagiaires, titulaires ou non titulaires ayant 11 mois d'ancienneté au 30 novembre 2014, et dont l'indice brut de traitement est inférieur ou égal à 457, que, pour bénéficier de cette prestation sociale, les agents devront encore faire partie des effectifs au 31 décembre 2014 et percevoir une rémunération de la commune à cette date, de fixer le montant des chèques cadeaux à 30 € par agent.

40 - PERSONNEL COMMUNAL - BESOINS SAISONNIERS ET ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES POUR 2015

Le Conseil Municipal adopte le tableau des emplois saisonniers proposé à compter du 1^{er} janvier 2015 et autorise M. le Maire à procéder au recrutement des agents.

41 - PERSONNEL COMMUNAL - BESOINS OCCASIONNELS

Le Conseil Municipal adopte le tableau des emplois occasionnels qui prendra effet au 1^{er} janvier 2015 et autorise M. le Maire à recruter des agents non titulaires pour faire face aux besoins ponctuels et à fixer leur rémunération sur la base de l'échelon du grade correspondant à l'emploi occupé, le niveau de qualification et l'expérience professionnelle des agents.

- ADMINISTRATION GENERALE -

42 - DELEGATIONS DE POUVOIRS AU MAIRE ET AU PREMIER ADJOINT

Le Conseil Municipal décide d'accorder à Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, vingt-quatre possibilités de délégation en vue de faciliter le fonctionnement de l'administration communale et de libérer les séances du Conseil de questions mineures.

Le Conseil Municipal donne également délégation à Madame Brigitte TESSON, Premier Adjoint au Maire, pour exercer en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, ainsi que dans les cas où ce dernier serait personnellement concerné, l'ensemble des attributions déléguées au Maire.

43 - BAIL COMMERCIAL - PROTOCOLE DE RESILIATION AMIABLE ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION VVF VILLAGES

Le Conseil Municipal approuve les termes du protocole à intervenir avec l'association VVF Villages et autorise M. le Maire ou son représentant à signer le protocole et toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

- FINANCES -

44 - CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES ANNUITES D'EMPRUNTS AFFECTES A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF DE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE

Le Conseil Municipal décide de fixer à 60% la quote-part du total des emprunts de la Ville des Sables d'Olonne pour le remboursement des annuités d'emprunts afférents au service assainissement, accepte de fixer les taux plafonds des deux emprunts structurés (sur lesquels s'appliquent également la quote-part de 60%) à 3,90 % pour le contrat de la Caisse d'Epargne (n°87130092) et à 6,0576 % pour celui de DEXIA (n°MPH275388eur/294250), autorise M. le Maire à signer la convention de remboursements des annuités d'emprunts avec la Communauté de Communes des Olonnes.

45 - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC DEXIA CREDIT LOCAL

Le Conseil Municipal approuve le principe de la conclusion d'un protocole transactionnel avec DEXIA Crédit Local ayant pour objet de mettre un terme définitif à tout différent né ou à naître qui pourrait résulter du contrat de prêt n° MPH277661EUR, approuve la conclusion du protocole transactionnel, autorise M. le Maire à signer le protocole transactionnel et à passer tous actes nécessaires à l'exécution de celui-ci.

46 - FINANCES COMMUNALES - EXERCICE BUDGETAIRE 2014 - DECISION MODIFICATIVE N°7

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°7 et autorise les écritures budgétaires.

47 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

Le Conseil Municipal donne acte du débat sur les orientations générales budgétaires pour 2015, étant précisé qu'aucun vote n'a sanctionné le débat et dit que ce débat est consigné dans un compte-rendu.

*
* * *